



CRPM CPMR

CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

35^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DE LA CRPM 17/19 octobre 2007 - Florence (Toscane, Italie)

Les Régions Périphériques Maritimes dont la liste figure ci-après se sont réunies à Florence (Toscane, IT) les 17/19 octobre 2007 dans le cadre de la 35^{ème} Assemblée Générale de la CRPM

ABERDEENSHIRE (UK), ABERDEEN CITY (UK), ABRUZZO (IT), AÇORES (PT), ANDALUCIA (ES), AQUITAINE (FR), ARAGÓN (ES), ARGYLL & BUTE (UK), ASTURIAS (ES), ATTIKI (GR), AUVERGNE* (FR), BALEARES (ES), BASSE-NORMANDIE (FR), BLEKINGE (SE), BORDER (IE), BORNHOLM (DK), BRETAGNE (FR), CALABRIA (IT), CALARASI (RO), CAMPANIA (IT), CANARIAS (ES), ÇANAKKALE (TR), CANTABRIA (ES), CASTILLA Y LEÓN (ES), CATALUNYA (ES), CENTRO (PT), COMUNITAT VALENCIANA (ES), CORNWALL (UK), CORSE (FR), DEVON (UK), EAST MIDLANDS REGIONAL ASSEMBLY (UK), EAST OF ENGLAND REGIONAL ASSEMBLY (UK), EAST OF SCOTLAND EUROPEAN CONSORTIUM (UK), EDIRNE (TR), EMILIA ROMAGNA (IT), FAMAGUSTA (CY), FIFE (UK), FRIULI-VENEZIA-GIULIA (IT), GALATI (RO), GALICIA (ES), GÄVLEBORG (SE), GOTLAND (SE), GUADELOUPE (FR), HALLAND (SE), HAMPSHIRE (UK), HAUTE-NORMANDIE (FR), HIGHLAND (UK), HIUMAA (EE), HORDALAND (NO), IONIA NISIA (GR), ISLE OF MAN, ITÄ-UUSIMAA (FI), KENTRIKI MAKEDONIA (GR), KRITI (GR), KLAIPEDA (LT), KYMENLAAKSO (FI), LA REUNION (FR), LAZIO (IT), LISBOA E VALE DO TEJO (PT), MADEIRA (PT), MARCHE (IT), MIDTJYLLAND (DK), MECKLENBURG-VORPOMMERN (DE), MØRE OG ROMSDAL (NO), MURCIA (ES), NAVARRA (ES), NOORD-HOLLAND (NL), NORRBOTTEN (SE), NORDLAND (NO), NORDJYLLAND (DK), NORD-PAS-DE-CALAIS (FR), NORTE (PT), NOTIO AIGAI (GR), ODESSA (UA), ORKNEY (UK), ØSTFOLD (NO), OSTROBOTHNIA (FI), OULU (FI), PÄIJÄT-HÄME (FI), PAÍS VASCO (ES), PÄRNUMAA (EE), PAYS DE LA LOIRE (FR), PODLASKIE (PL), POITOU-CHARENTES (FR), PUGLIA (IT), PRIMORSKO-GORANSKA (HR), PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (FR), RIGA (LV), ROGALAND (NO), SAAREMAA (EE), SARDEGNA (IT), SCHLESWIG-HOLSTEIN (DE), SHETLAND (UK), SICILIA (IT), SKÅNE (SE), SOGN OG FJORDANE (NO), SOMERSET (UK), SØR-TRØNDELAG (NO), SOUSSE (TN), SOUTH-WEST FINLAND (FI), STOCKHOLM (SE), TELEMAR (NO), THESSALIA (GR), TOSCANA (IT), TROMS (NO), TUKUMS (LV), TULCEA (RO), UUSIMAA (FI), VÄSTERBOTTEN (SE), VÄSTERNORRLAND (SE), VÄSTRA-GÖTALAND (SE), VEST-AGDER (NO), VESTFOLD (NO), WALES (UK), WESTERN ISLES (UK).

(*) *Observateur*

Déclaration des Régions membres sur l'adoption du futur Traité de l'UE

Les 159 Régions membres de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe, réunies pour leur Assemblée Générale annuelle, à Florence, ce vendredi 19 octobre 2007, tiennent à adresser leurs plus vives félicitations au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réuni ce même jour à Lisbonne, pour avoir su dépasser toutes les difficultés et conduit à l'adoption du futur Traité de l'Union européenne.

Leurs félicitations vont en particulier au Premier Ministre du Portugal, M. **José Socrates**, Président en exercice du Conseil et à M. **José Manuel Durao Barroso**, Président de la Commission européenne.

Elles renouvellent leur entière disponibilité à participer pleinement à une gouvernance renouée de l'Union européenne.

SOMMAIRE

- I - Déclaration Finale..... p.3
- II - Résolutions..... p.10

Les Régions présentes à l'Assemblée générale tiennent à remercier la Région Toscane et son Président, M. Claudio MARTINI, Président de la CRPM, pour l'hospitalité et l'accueil qui leur ont été réservés.

Le Président Martini remercie l'ensemble des participants représentant les autorités régionales et les institutions européennes, qui ont pris part aux travaux de la Conférence. Il tient également à remercier le Gouvernement Portugais -Présidence en exercice de l'Union- pour sa participation à l'Assemblée générale ainsi que pour sa collaboration

∴

Au nom de ses 159 Régions membres, la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe, réunie pour sa 35^{ème} Assemblée Générale annuelle en Toscane, a adopté la Déclaration Finale et les Résolutions suivantes :

- I -

DECLARATION FINALE

1. C'est résolument à l'horizon 2020 que les Régions membres de la CRPM entendent, dès maintenant se projeter afin d'apporter leur contribution à la poursuite de l'aventure européenne entreprise il y a 50 ans.

LE CADRE JURIDIQUE DE L'ACTION EUROPEENNE

2. Elles forment le vœu le plus profond pour que l'hypothèque du cadre juridique dans lequel seront franchies ces années soit levée le plus rapidement possible. Elles félicitent les Présidences semestrielles allemande et portugaise pour le travail accompli en vue de l'adoption d'un Traité satisfaisant pour les 27 Etats membres sans que, pour autant, la substance du projet européen s'en trouve dénaturée.

3. Elles leur adressent aussi, ainsi qu'à la Commission européenne, au Parlement européen et au Comité des Régions, leurs remerciements pour le maintien des principaux éléments de reconnaissance du fait régional et de l'exigence de cohésion territoriale tels qu'ils résultaient des travaux de la Convention pour l'avenir de l'Europe.

4. L'adoption du Traité, sa ratification, constituent les préalables indispensables au lancement de toute perspective crédible sur les ambitions de l'Union dans le monde du 21^{ème} siècle. La CRPM espère fortement que le processus engagé sera conclu, en 2009, lors de la désignation d'une nouvelle Commission européenne et de l'élection du Parlement européen. C'est sur ces bases que pourront alors se mobiliser toutes les forces nécessaires pour les défis de la décennie 2010-2020 et, spécialement, les énergies régionales.

VERS UNE AUTRE EUROPE

5. Dans le monde global où nous nous trouvons, les stratégies de développement et d'emploi de nos Régions n'ont plus pour seuls cadres ni l'échelon national ni le Grand Marché Unique. Le libre-échange économique, les migrations régulières comme irrégulières, le changement climatique, l'accès aux ressources vitales (énergie, eau, alimentation) inscrivent nos territoires dans la mondialisation, de gré ou de force. C'est à ce monde-là que les responsables régionaux doivent faire face afin d'en être participants pour en tirer le meilleur pour leurs concitoyens. Ils attendent de l'Union qu'elle leur fournisse le cadre dans lequel ils pourront, au mieux, valoriser les atouts de leurs Régions et contribuer à la compétitivité et à l'efficacité globale du continent. Ils attendent des institutions de l'Union et de ses Etats membres la promotion, sur la scène mondiale, des valeurs liées à la spécificité du modèle européen ; ils sont prêts à y apporter leur part en vue d'une globalisation sans gagnants ni perdants, condition d'un 21^{ème} siècle de paix, de prospérité et de démocratie.

6. La CRPM a entrepris les réflexions liées à ce défi à travers le document « Les Régions européennes dans le marché unique mondial » (février 2007). Elle entend mettre à profit les années 2008 et 2009 en vue de poursuivre la préparation de ses analyses et de ses propositions pour un projet européen de la prochaine décennie. Sa construction sera au cœur de ses Assemblées Générales de Bayonne et de Göteborg, sous présidences française et suédoise.

LES FONDEMENTS DES STRATEGIES REGIONALES A VENIR

7. La CRPM est, en effet, intimement convaincue que l'ampleur des défis adressés à l'Union et, en particulier, à ses Régions membres demande un effort considérable d'adaptation, voire d'invention, de réponses nouvelles en ce qui concerne les politiques publiques européennes, nationales et régionales. Quatre exigences doivent encadrer cette réflexion pour former le socle du modèle européen :

- la capacité compétitive sans laquelle il n'y aura pas de production de richesse ;
- l'impératif de développement durable ;
- l'indispensable solidarité territoriale de façon à ne pas produire un continent à plusieurs vitesses ;

- une gouvernance associant pleinement tous les échelons démocratiques à la formulation et à la mise en œuvre des buts communs.

Ce socle doit constituer le point de départ des discussions de la revue budgétaire de 2008 et 2009. Ce n'est qu'après son exploration et l'adoption d'orientations qui en résulteront que l'examen du niveau et de la structure du budget prendront un sens.

8. Inscrits dès 2004 dans le plan de développement à moyen terme de la CRPM ou introduits depuis lors, des thèmes fondamentaux contribueront à nourrir cette démarche.

L'innovation au service de la compétitivité

9. Il a fallu attendre 5 ans après le lancement de la stratégie de Lisbonne pour que le Conseil de printemps des Chefs d'Etats et de gouvernements prenne acte, sur proposition de la Commission européenne, en mars 2005, du piétinement de la démarche faute d'une association de tous les acteurs concernés et, en particulier, des acteurs régionaux. Cette bataille est décisive pour la participation de l'Union au monde en cours de construction. Aussi les Régions doivent-elles y engager toutes leurs forces, plus spécialement dans le soutien à la capacité innovatrice de leurs petites et moyennes entreprises.

De nombreux outils juridiques et financiers ont été créés, dans ce but, par les institutions européennes et la politique régionale en a été fortement réorientée. Un enjeu majeur porte sur la gouvernance des politiques d'innovation et, particulièrement, sur l'aptitude et les dispositifs d'animation mis en place par les Régions. C'est à cette approche que se consacrent nos Commissions Géographiques ainsi que le groupe témoin, constitué sous l'égide de la Région de Stockholm, en vue d'identifier les difficultés rencontrées et de valoriser des pratiques généralisables. Ses travaux conduiront à un séminaire de l'ensemble de nos Régions avec les administrations nationales et européennes au cours du second semestre 2008.

L'atout maritime

10. La naissance attendue d'une politique maritime européenne constitue un enjeu majeur pour nos Régions membres. Elles ont consacré beaucoup de leur énergie à l'accompagnement de l'initiative de la Commission européenne tant dans la phase d'élaboration du Livre Vert que dans la préparation du Livre Bleu.

Elles tiennent en premier lieu à exprimer leur reconnaissance au Président de la Commission européenne, M. Manuel Durao Barroso, au Commissaire en charge des Affaires Maritimes, M. Joe Borg, au Directeur de la Task Force Affaires Maritimes, M. John Richardson, pour la qualité du partenariat qu'ils ont établi et pour l'intensité du processus de consultation qu'ils ont animé. Ces remerciements s'adressent aussi au rapporteur du Parlement européen, M. Píeczyk. Ils concernent également la Présidence semestrielle allemande du Conseil et la Présidence portugaise, en la personne de M. Mira Gomes, Secrétaire d'Etat en charge de la Mer. Avec sa « Contribution finale à la consultation sur le Livre Vert de la Commission européenne sur la politique maritime de l'Union », adoptée par son Bureau Politique en juin 2007, la CRPM a réalisé un apport majeur aux perspectives ouvertes. Les « bonnes pratiques » régionales qui y sont annexées ont également considérablement plaidé en faveur :

- de la capacité des Régions à être l'un des échelons essentiels de coordination des politiques maritimes ;
- de la prise en compte du Bassin Maritime comme un autre échelon déterminant.

Le Parlement a bien voulu reconnaître la validité de ces propositions ainsi que celles visant, sur les instances de notre Commission des Iles, à faire reconnaître la spécificité des problématiques insulaires.

La CRPM examinera avec les Présidences semestrielles successives de l'Union européenne (Portugal, Slovénie, France) toutes les hypothèses d'amplification par rapport aux propositions de la Commission européenne

11. C'est naturellement vers la Présidence portugaise que se tournent aujourd'hui toutes les attentes. Nos Régions membres demandent instamment aux 27 Chefs d'Etats et de Gouvernements d'engager fermement la politique maritime de l'Union lors de leur Sommet de décembre 2007. Elles y verront l'un des signes de l'Europe de projets dont le Président Barroso a fait un leitmotiv. Elles donnent mandat à leur Président, M. Claudio Martini, à M. Jean-Yves Le Drian, Président de la Bretagne en charge du dossier maritime au sein du Bureau Politique, et au Secrétariat Général pour continuer à conduire dans les deux prochains mois toutes les démarches nécessaires à un heureux aboutissement de ce dossier.

12. La CRPM se réjouit, en particulier, de l'organisation conjointe, avec le Comité des Régions et son Président, Michel Delebarre, de la manifestation « Blue Planet », les 27 et 28 novembre 2007, à quelques jours

du Sommet décisif. Les Régions membres mettront également tout en œuvre, dans ce laps de temps, pour exprimer leurs attentes auprès de leurs Etats.

13. Au-delà de cette étape décisive, la Conférence entend poursuivre son effort en 2008 en particulier par la constitution d'un réseau de Régions d'excellence maritime. Elle espère pouvoir le construire en partenariat avec la Commission européenne, et offre également toute sa disponibilité pour la mise en œuvre des orientations qui seront établies lors du Sommet de décembre 2007.

Le transport maritime

14. La CRPM félicite la Commission européenne pour avoir nommé, sur proposition de M. Jacques Barrot, Commissaire en charge des transports, un coordonnateur pour les autoroutes de la Mer. Elle adresse à M. Luis Valente De Oliveira, également Président de son Conseil Scientifique, tous ses vœux de succès et lui exprime sa totale disponibilité dans l'accomplissement de sa mission. La CRPM tient aussi à souligner sa satisfaction d'avoir pu obtenir du Parlement européen et du Conseil un statut prioritaire pour les autoroutes de la Mer dans le nouveau règlement financier du Réseau Transeuropéen de Transports. Elle adresse ses remerciements particuliers à M. Costa, Président de la Commission des Transports du Parlement européen.

15. Elle tient à manifester sa déception sur l'absence de projets de transport maritime dans la programmation retenue pour 2006 dans le cadre de Marco Polo.

16. Elle remercie le Commissaire Jacques Barrot pour avoir accepté de tenir, avec l'ensemble de ses Régions membres, une journée de travail sur l'avenir de la politique portuaire et la politique du transport maritime le 19 novembre prochain à Gijón, à l'invitation de M. Areces, Président des Asturies.

La sécurité maritime

17. L'Assemblée générale fait sienne la « Déclaration sur la sécurité maritime » élaborée lors du séminaire tenu à Santander, en avril 2007, à l'invitation de la Région Cantabrie, et validée par son Bureau Politique. Elle presse le Parlement européen et le Conseil d'adopter au plus vite le Troisième paquet de mesures en faveur de la sécurité maritime.

La valorisation du capital humain

18. La CRPM félicite son groupe de travail, animé par les Régions de Stockholm et des Asturies, pour le développement et la valorisation du rôle des Régions dans l'animation des politiques d'emploi et de formation. Elle souhaite qu'au-delà de ces premiers travaux les Directions Générales de l'Emploi, de l'Education et de la Culture de la Commission Européenne soient à même de bâtir un partenariat approfondi avec ses Régions membres au service de l'économie de la connaissance, élément majeur de la Stratégie de Lisbonne. Elle encourage la poursuite, entre ses membres, en 2008, d'un mécanisme d'échanges et de transfert de bonnes pratiques sur quatre thèmes :

- l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
- l'inclusion sociale des migrants ;
- la gouvernance des politiques de formation ;
- les politiques actives de l'emploi.

L'énergie

19. La CRPM se félicite du partenariat nouveau engagé avec le Commissaire en charge de l'énergie, M. Piebalgs, et ses services sur la base des travaux conduits sous l'égide de la Navarre. Elle donne mandat à son groupe de travail pour concentrer, en 2008, ses analyses et ses propositions sur les deux thèmes suivants :

- Comment promouvoir une politique énergétique soutenable au niveau régional ?
- Comment concilier la lutte contre les causes du changement climatique avec l'objectif de cohésion territoriale ?

Elle remercie l'une de ses nouvelles Régions membres de Croatie, Primorsko-Goranska, pour son engagement, à travers le prochain séminaire des 8 et 9 novembre 2007, à soutenir le développement du rôle des Régions dans ce domaine.

Le développement durable

20. Lors de sa réunion de février 2007 le Bureau Politique a pris acte du repli de la Stratégie de Göteborg dans les priorités de l'action communautaire. L'Assemblée Générale en partage le regret et l'insatisfaction. Elle apporte son appui à la stratégie de la CRPM en matière de développement durable ainsi que pour la gestion intégrée des zones côtières adoptées par son Bureau.

Elle attire également l'attention de la Commission européenne, du Conseil et du Parlement sur la prise de position de son Bureau Politique à propos du juste équilibre à atteindre entre les objectifs environnementaux et les autres objectifs communautaires, en particulier la cohésion économique, sociale et territoriale.

Sur la base de la Résolution soumise à la présente Assemblée générale, la CRPM poursuivra ses efforts auprès de la Commission européenne, du Parlement et du Conseil en vue de parvenir à une politique d'adaptation à la hauteur du défi que constitue le changement climatique. Elle encourage la Commission à faire preuve d'audace dans ce domaine.

L'agriculture

21. L'Assemblée Générale de la Conférence considère qu'à travers le document du Secrétariat Général intitulé « Les Régions périphériques maritimes d'Europe et l'évolution de la Politique Agricole Commune » elle dispose du matériau de base qui permet à ses Régions membres d'engager une phase d'analyse et de propositions plus approfondie. Elle félicite son Conseil scientifique pour la qualité des travaux réalisés lors de son séminaire des 31 mai et 1^{er} juin 2007, à l'invitation de la Région du Centre du Portugal. Elle mandate le Bureau Politique et le Secrétariat Général pour mettre en place un groupe de travail constitué de Régions membres exprimant la diversité des situations agricoles européennes en vue de parvenir à la formulation du point de vue de la CRPM sur l'avenir de la PAC lors de l'Assemblée Générale de 2008. Elle mandate le Bureau Politique et le Secrétariat Général pour organiser un séminaire ouvert à l'ensemble de nos Régions membres, avec les autorités de l'Union et sa Présidence semestrielle, au cours du second semestre 2008. Deux orientations pourront guider les travaux préparatoires :

- le besoin de sécurité alimentaire ;
- la poursuite de l'activité agricole sur le territoire de nos Régions membres.

Dans les prochaines années, les Régions devront faire face à des défis majeurs tels que la globalisation, le changement climatique et la démographie - tous liés aux Agendas de Lisbonne et de Göteborg et aux discussions engagées sur le développement durable. La politique de cohésion 2014-2020 et la Politique Agricole Commune (PAC) doivent refléter et prendre en compte ces défis.

Il est important d'entamer des discussions ouvertes et transparentes concernant la prochaine période de programmation et d'encourager vivement les Régions à y prendre part.

La future politique de cohésion devrait lier plus étroitement les Agendas de Lisbonne et de Göteborg en se concentrant sur la croissance économique, la concurrence, l'innovation et le développement soutenable. Une attention particulière devra être portée aux régions qui souffrent de contraintes démographiques et géographiques.

Le tourisme

22. L'Assemblée Générale confirme le mandat confié par le Bureau Politique aux Régions de Sicile et de Västra-Götaland en vue de mettre en place, avec le concours du Secrétariat Général, un groupe de travail exploratoire sur le développement de l'économie touristique durable, celle-ci constituant un élément important de la croissance de nos Régions membres.

La cohésion territoriale

23. La CRPM exprime son inquiétude sur l'absence de conclusions et de préconisations d'actions de la part de la Commission européenne à la suite du 4^{ème} Rapport sur la Cohésion. En effet, celui-ci ne montre pas d'inflexion positive en direction d'une plus grande cohésion territoriale au sein de l'Union. L'abandon de cette préoccupation marquerait un recul dommageable à la poursuite de la construction de l'Union. Les élargissements successifs du Grand Marché Unique ont été des succès grâce à leur accompagnement par des mécanismes permettant de lutter contre les chocs asymétriques induits par les seules lois de la concurrence. Ils ont offert aux Régions connaissant des difficultés structurelles la possibilité de devenir actrices de la production de la valeur ajoutée communautaire. Sous une forme ou sous une autre, de tels mécanismes

devront demeurer comme l'une des composantes du modèle européen. L'Assemblée Générale demande instamment à la Commission européenne de lancer une réflexion sur ce sujet avec tous les acteurs concernés.

24. Dans l'immédiat elle remercie les Présidences semestrielles allemande et portugaise pour leur soutien au développement de l'Agenda Territorial de l'Union. Elle exprime sa satisfaction pour l'association constante de la CRPM à ces travaux. Elle assure la Présidence semestrielle portugaise, et spécialement son Secrétaire d'Etat en charge de l'Aménagement du Territoire, M. Joao Ferrao, de toute sa disponibilité à contribuer à l'adoption d'un Plan d'Action lors du Conseil Informel des 23 et 24 novembre 2007. Elle exprime son vif souhait que les Présidences semestrielles slovène et française de 2008 ne relâchent pas cet effort.

25. La CRPM, qui a accompagné cette démarche dès l'adoption du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire, en 1999, demande instamment à ce que les Etats membres clarifient les ambiguïtés attachées, d'une Présidence semestrielle à l'autre, à la place faite aux organisations représentatives de Régions et de Villes dans cet exercice. Une reconnaissance pleine et entière doit leur être signifiée.

De même, l'articulation de ces réflexions aux mécanismes politiques opérationnels de l'Union, qu'il s'agisse de la politique régionale ou des politiques sectorielles, doit être définie et assurée faute de quoi les meilleures orientations demeureront des vœux pieux donnant seulement satisfaction à ceux qui les émettent.

Globalisation et cohésion territoriale

26. La nécessaire réflexion en profondeur sur les politiques régionales et territoriales à mener dans la prochaine décennie au sein de l'Union ne peut être conduite indépendamment de la scène mondiale sur laquelle l'Europe et ses Régions se trouvent en compétition. Cette dimension était largement absente des bases sur lesquelles a été lancée la politique régionale de l'Union en 1989, en accompagnement de la logique interne de constitution du Grand Marché Unique.

C'est pour prendre en compte cette nouvelle dimension et ses implications pour ses Régions membres, qu'au cours des dernières années, la CRPM a initié la structuration de ses relations aussi bien avec les organisations de Régions d'autres continents qu'avec les institutions participant à la gouvernance mondiale. Le modèle européen de cohésion territoriale ne survivra pas si cette exigence (et son coût) n'est pas partagée par les ensembles économiques et politiques concurrents de l'Union. C'est pourquoi la Conférence poursuivra son action dans trois directions.

27. Il y a lieu d'être force de proposition de politiques mondiales, continentales et nationales qui assurent aux Régions la possibilité de valoriser leur potentiel physique, humain et économique dans l'échange global. Aussi un travail d'identification plus approfondi des facteurs-clés de la compétitivité territoriale doit-il être conduit. Tel est l'objectif du séminaire scientifique des 3 et 4 décembre 2007, co-organisé avec le Programme des Nations Unies pour le Développement et avec le concours et le soutien de la Commission européenne, de l'OCDE, et de la Présidence semestrielle portugaise de l'Union, à l'invitation de M. Fonseca Ferreira, Président de la Région Lisbonne Vallée du Tage, sur le thème « territoires et globalisation ».

Les conclusions de ce séminaire constitueront la base de la « Deuxième Convention Internationale pour une approche régionale de la gouvernance et du développement » qui se tiendra à Tanger, du 12 au 14 mai 2008, à l'invitation de M. Benallal, Président de la Région de Tanger-Tétouan et du Royaume du Maroc. Les Nations Unies, l'OCDE, la Commission européenne y accueilleront, avec la CRPM, les Régions des autres continents en vue de définir, progressivement, les instruments territoriaux d'une globalisation équitable.

C'est dans le même esprit de nécessaire ouverture que la CRPM a organisé, avec la Présidence semestrielle portugaise de l'Union et le Commissaire Joe Borg, les 9 et 10 juillet 2007, aux Açores, à l'invitation de M. Carlos César, Président du gouvernement autonome, la première rencontre d'acteurs maritimes des 5 continents en vue d'établir un dialogue sur la place des océans dans la globalisation. La CRPM demande instamment à la Commission européenne et au Conseil d'examiner les conditions favorables à la poursuite de cet échange mondial, clé d'une gestion durable du bien commun que constituent les Mers.

C'est encore à cette fin que la Conférence apportera son soutien technique pour l'organisation à la Rencontre mondiale des Régions sur le changement climatique, organisée par le Network of Regional Governments For Sustainable Development (nrg4SD), du 28 au 31 octobre 2008, à Saint-Malo (France), à l'invitation de M. Jean-Yves Le Drian, Président de la Bretagne.

L'ensemble de ces prises en compte de la dimension mondiale nourriront le projet pour l'Europe d'après 2013 que prépare la Conférence.

28. La CRPM continuera à soutenir la naissance d'une capacité d'expression des Régions pour qu'elles soient en mesure de faire entendre leur voix sur la scène mondiale.

L'Assemblée Générale prend acte de la « Déclaration des Régions sur leur participation à la gouvernance de la mondialisation », ratifiée par son Bureau Politique, adoptée le 7 mars 2007, à Marseille, lors de la « Première Convention internationale pour une approche décentralisée du développement », à l'invitation de M. Michel Vauzelle, Président de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Président de la Commission Interméditerranéenne. Elle remercie vivement Mme Danuta Hübner, Commissaire européenne en charge de la politique régionale, M. Eneko Landaburu, Directeur Général des Relations Extérieures de la Commission européenne, M. Bruce Jenks, Administrateur Adjoint du PNUD, l'OCDE et le Ministère français des Affaires Etrangères pour le soutien qu'ils ont apporté à cet évènement.

L'Assemblée générale félicite son Président, M. Claudio Martini, pour sa désignation comme Président du Forum Global des Associations de Régions du monde (FOGAR) lors de la constitution de son Bureau Exécutif, à l'invitation du gouvernement régional de la Province du Cap (Afrique du Sud), les 24 et 25 août 2007. Elle considère qu'il est du devoir et de la tradition pionnière de la CRPM d'apporter son soutien au développement d'une organisation mondiale des Régions. Cette promotion ne peut que renforcer la place et le rôle des Régions au sein même de l'Union. L'Assemblée Générale adresse ses plus vifs remerciements à celles de ses Régions membres qui ont décidé d'apporter un soutien particulier à ces initiatives. Elle approuve la constitution d'un groupe de travail qui les réunisse.

L'assemblée Générale exprime son souhait d'une synergie et d'une convergence des efforts régionaux avec ceux des autres échelons d'autorités infra-étatiques.

29. Afin de mieux soutenir l'insertion de ses Régions membres dans l'échange mondial, l'effort engagé pour faciliter les coopérations entre Régions européennes et Régions des autres continents doit être poursuivi.

La CRPM remercie la Commission européenne pour la place qu'elle a su faire aux Régions dans les Règlements organisant ses coopérations externes pour la période 2008-2013. Il s'agit d'une reconnaissance nouvelle de la capacité de participation des Régions aux politiques de l'Union.

30. La Commission Interméditerranéenne, la Commission de la Mer Baltique, la Commission Balkans&Mer Noire et les Régions Ultra-Périphériques continueront à s'engager fortement dans la mise en œuvre des politiques de voisinage et de grand voisinage de l'Union. Elles réitèrent leur entière disposition à y participer pleinement.

31. L'Assemblée générale se félicite des premiers projets concrets de coopération lancés entre certaines de ses Régions membres, certaines de ses Commissions Géographiques et d'autres Régions et organisations de Régions des autres continents avec le soutien de la Commission européenne et des Agences des Nations Unies. Elle adresse des remerciements particuliers à M. Kemal Dervis, Administrateur du PNUD, pour le partenariat ainsi développé.

32. Enfin, l'Assemblée générale reprend à son compte l'avis de son Bureau politique sur la gestion de l'immigration irrégulière dans les Régions périphériques de l'Union européenne, émis sur l'initiative du gouvernement régional des Canaries. Elle apporte son soutien à ses Régions membres les plus immédiatement concernées par ce phénomène et demande à la Commission et au Conseil d'examiner ces propositions avec attention. Elle demande à son groupe de travail en charge des questions mondiales d'engager les travaux évoqués dans cet avis en vue de « concevoir avec toutes les Régions périphériques maritimes le Plan de Solidarité et Coopération pour les mers d'Europe, regroupant la Méditerranée, l'Atlantique, et les Caraïbes et l'Océan Indien ».

POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT A MOYEN TERME DE LA CRPM

33. L'Assemblée générale est heureuse d'accueillir en son sein 7 nouvelles Régions membres : Burgas, Varna (Bulgarie), Chiatura (Géorgie), Picardie (France), Schleswig-Holstein (Allemagne), Monastir (Tunisie) et Syddanmark (Danemark).

En 2004, lors de son Assemblée générale de Stavanger, la CRPM s'était dotée de son 2^{ème} plan de développement à moyen terme. L'Assemblée Générale prend acte de sa nécessaire adaptation à l'évolution du contexte européen et mondial. Forte de ses 159 Régions membres elle donne mandat au Bureau Politique et au Secrétariat Général pour en assurer l'inflexion selon les orientations retenues dans la présente Déclaration Finale pour les années 2008 et 2009.

Elle demande également au Bureau Politique et au Secrétaire Général d'engager les analyses et les réflexions nécessaires à la poursuite de l'évolution de l'outil que constitue la CRPM de manière à ce qu'il accompagne au mieux les nouveaux défis, à partir de 2010. Des propositions en ce sens devront être débattues lors de l'Assemblée Générale d'Aberdeen.

**Approuvée à l'unanimité
(1 abstention)**

••

- II -

RÉSOLUTIONS

II.1 - Résolution sur les activités de Pêche illicite, non réglementée et non déclarée
(Présentée par la Commission Mer du Nord)

~~~~~

**II.2 - Résolution sur l'énergie et les Changements Climatiques**  
(Présentée par la Commission Mer Baltique)

~~~~~

II.3 - Déclaration de soutien en faveur de la Via Baltica par la construction de la bretelle de contournement d'Augustów
(Présentée par la Commission de la Mer Baltique)

~~~~~

**II.4 - Résolution sur la lutte contre la pollution marine en Méditerranée**  
(Présentée par la Commission Interméditerranéenne)

~~~~~

II.5 - Résolution sur les incendies de forêts
(Présentée par la Commission Interméditerranéenne)

~~~~~

**II.6 - Résolution sur l'adaptation au changement climatique en Europe : les possibilités d'action de l'Union européenne - COM(2007) 354 final**  
(Présentée par la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe)

~~~~~

- II.1 -

ACTIVITES DE PÊCHE ILLICITE, NON REGLEMENTEE ET NON DECLAREE

Résolution présentée par la Commission Mer du Nord de la CRPM

La Commission de la Mer du Nord de la CRPM travaillera de concert à la fois au niveau politique et technique, pour lutter contre la pêche Illicite, Non réglementée et Non déclarée (Pêche INN), en coopération avec les Régions membres et conformément à la législation nationale et internationale et aux meilleures pratiques.

Il est établi que le contrôle de la Pêche INN est une bataille que doivent mener toutes les Régions Maritimes d'Europe et que chaque État doit prendre des mesures préventives. La coopération entre les États portuaires constitue l'une des mesures les plus efficaces pour lutter contre ce problème.

Le Gouvernement du Comté de Troms (Norvège), s'appuyant sur les politiques norvégiennes relatives à la Pêche INN, est d'avis que l'Europe doit accorder une plus grande attention à la Pêche INN. Il serait fortement souhaitable que les autorités régionales soutiennent les accords nationaux visant à restreindre la Pêche INN et qu'elles s'investissent activement dans l'élaboration de nouveaux cadres réglementaires.

La Commission Mer du Nord et la CRPM constituent un forum naturel pour travailler en ce sens étant donné que la Pêche INN affecte toutes les régions côtières/de pêche d'Europe. Les autorités nationales peuvent mettre à exécution une obligation de déclaration sur tous les débarquements de poissons, mais seuls des mécanismes de contrôle actif sur chaque site de débarquement peuvent assurer à tout moment la mise en œuvre concrète des règlements. Si les régions d'Europe peuvent consentir à un effort commun sur cette question et aider à donner force obligatoire aux réglementations actuelles, nous franchirons un pas considérable vers un meilleur avenir commun.

Nous demandons instamment à tous les États Membres de la Mer du Nord et de la CRPM de s'engager dans une campagne active contre la Pêche INN et d'apporter un vif soutien à toutes les mesures internationales prises pour lutter contre ce problème. En ce qui concerne le projet de la CRPM « L'Europe de la Mer » et l'attention actuelle portée au Livre Vert de l'UE sur les politiques maritimes, nous invitons tous les membres à avoir une responsabilité commune pour combattre activement la Pêche INN afin de protéger le milieu marin et les personnes qui vivent près de la mer et qui en tirent leurs revenus.

Approuvée à l'unanimité

∴

L'ENERGIE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Résolution présentée par la Commission de la Mer Baltique

La CRPM souhaite exprimer son ferme engagement à lutter pour le développement durable de nos sociétés et à combattre le processus de réchauffement planétaire et de changement climatique. Par conséquent, nous nous félicitons des initiatives prises par la Commission européenne dans le cadre de son plan d'action sur l'Énergie et le Climat « Énergie dans un monde en mutation », et sommes convaincus que les objectifs ambitieux marquent un pas dans la bonne direction et qu'ils peuvent être atteints avec les mesures appropriées.

La CRPM souhaiterait souligner l'importance du rôle des Régions en tant que partenaires des politiques énergétiques de l'UE. Les sources d'énergies renouvelables dans les Régions maritimes et périphériques constituent un énorme potentiel en termes de production de bioénergie et de bioélectricité à partir d'énergie éolienne, solaire, houlomotrice, hydrogène et plus encore. Certaines Régions disposent également de vastes zones de terre capables de produire de l'énergie non seulement de l'agriculture mais aussi de la foresterie. Les Régions sont également dotées de centres de recherche et d'innovations de pointe dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. De plus, les Régions qui sont habituées à un climat plus rigoureux une bonne partie de l'année, notamment la Scandinavie, ont une grande expérience de l'habitat éco-énergétique et autres mesures à bon rendement énergétique.

La CRPM souligne la nécessité de combiner les énergies renouvelables – en tant que solution aux besoins énergétiques futurs- avec la réduction de la demande ainsi qu'avec l'efficacité énergétique afin de réduire les émissions de carbone.

Conscients de tous ces éléments, nous, les Régions membres de la CRPM :

- Aimerions encourager l'Union européenne à continuer de définir des **objectifs ambitieux**, car nous avons constaté qu'ils **stimulent** la recherche et le développement, les innovations et qu'ils motivent l'industrie ainsi que les États Membres à améliorer leurs stratégies en vue d'atteindre les objectifs.
- Voulons que la concurrence, la croissance économique et sociale, le changement climatique et le développement durable -c.-à-d. les **Stratégies de Lisbonne et de Göteborg-** soient au **centre des préoccupations** lors de l'examen du budget de l'UE et au cours de la période post-2013. Cela comprend la PAC, les programmes de Développement Rural, la politique de Cohésion, les programmes Cadres et autres éléments du budget de l'UE.
- Invitons vivement la Commission européenne à tenir un **rôle majeur** dans la mise en œuvre d'un **nouveau protocole international** dans la période post-Kyoto à partir de 2012, où l'UE doit montrer le bon exemple dans la lutte contre les changements climatiques.
- Reconnaissons que les Régions maritimes et périphériques comptent parmi les plus grands producteurs potentiels d'énergie renouvelable. Toutefois, il existe des **problèmes majeurs de transmission de tout surplus** énergétique vers les zones plus densément peuplées en raison du **manque d'infrastructures**. Ce paradoxe, que les Régions ayant un surplus d'énergie ou une grosse production potentielle se retrouvent dans l'incapacité de distribuer leurs produits à ceux qui en ont besoin, doit être surmonté par le biais d'**investissements et d'améliorations** dans les infrastructures.
- Considérons que pour réduire les émissions de CO₂, nous devons favoriser le recours à **des sources d'énergie renouvelables et durables** de préférence produites et gérées localement, au lieu du combustible fossile.
- Estimons que l'Union européenne doit s'assurer que le développement des énergies renouvelables, en particulier les bio-énergies, s'effectue sans porter préjudice au secteur de la production alimentaire, en particulier dans les pays en développement.
- Reconnaissons l'importance de la Recherche et du Développement pour le développement des énergies renouvelables. Demandons à l'Union européenne d'assurer l'accessibilité des Programmes

R&D tels que le 7ème PCRD ainsi qu'une meilleure coordination de ceux-ci selon les recommandations du CREST (Comité de la recherche scientifique et technique).

- Nous réjouissons de l'étude du **Système d'échange de droits d'émission (ETS)** et de son avenir après le terme de la seconde période de 2012, et souhaitons le prolonger pour qu'il s'applique à **davantage de secteurs, de carburants et de pays** que ceux inclus dans le système actuel. Une enquête réalisée par PriceWaterhouseCoopers¹ et publiée en juillet 2007 indique qu'une augmentation majeure des investissements dans l'énergie renouvelable s'est produite en 2007 par rapport aux années précédentes. Deux entreprises d'énergie européennes sur trois déclarent que le Système d'échange de droits d'émission de l'UE joue un rôle majeur dans ce changement.
- Nous attirons l'attention sur le fait que réduire l'empreinte carbonique et se doter d'une source d'énergie sûre et durable n'est pas seulement bénéfique pour **l'environnement, l'emploi et la croissance durable**. Cela touche également d'autres dimensions sociales qui ne peuvent être sous estimées. Cette année nous avons célébré le 50^{ème} anniversaire de la signature du Traité de Rome, qui nous rappelle les raisons initiales de la création de ce qui est devenu plus tard l'Union européenne : **paix et solidarité**. Avec l'augmentation croissante de la consommation mondiale d'énergie, l'accès à l'énergie est devenu un instrument de pouvoir encore plus important. En coopérant à travers des réseaux et projets européens, nous échangeons des idées, expériences et connaissances parmi les Régions et améliorons ainsi **l'accès équitable à l'énergie durable** et, à long terme, **à des sociétés durables**.

Approuvée à l'unanimité



¹ "Energy and Efficiency: Utilities Global Survey 2007", PriceWaterHouseCoopers
[http://www.pwc.com/extweb/pwcpublishations.nsf/docid/01834727CE72FBAD852572F8007175EC/\\$File/energy-and-efficiency_utilities_global_survey_2007.pdf](http://www.pwc.com/extweb/pwcpublishations.nsf/docid/01834727CE72FBAD852572F8007175EC/$File/energy-and-efficiency_utilities_global_survey_2007.pdf)

- II.3 -

DÉCLARATION DE SOUTIEN EN FAVEUR DE LA VIA BALTICA PAR LA CONSTRUCTION DE LA BRETELLE DE CONTOURNEMENT D'AUGUSTÓW

Résolution présentée par la Commission de la Mer Baltique

La VIA BALTICA² est une voie d'une importance capitale pour l'Union Européenne et représente l'unique moyen de rejoindre les États Baltes et la Finlande par la route, de n'importe quel point de l'UE sans quitter le territoire de l'UE.

Cet itinéraire a été décidé lors du Sommet européen des Ministres des Transports qui s'est tenu en Crète (GR) en mars 1994, et à cette occasion il a été décidé de nommer la VIA BALTICA *Corridor de Transport Paneuropéen*.

Malheureusement, la construction de ce *Corridor de Transport Paneuropéen* a été suspendue en Pologne car il va à l'encontre du projet NATURA 2000.

Dans ce double contexte, NATURA 2000 et les politiques de RTE sont en conflit. Ce conflit a provoqué l'interruption provisoire de la construction de la bretelle de contournement à Augustów³ (Podlaskie - PL) qui est à présent le goulet d'étranglement de la VIA BALTICA.

Lorsque la VIA BALTICA traverse la Pologne, elle se transforme en un passage étroit entre deux pays non membres de l'UE (l'enclave Russe de Kaliningrad et la Biélorussie) et il n'existe malheureusement aucun autre chemin possible en dehors de la zone NATURA 2000 pour faire passer le corridor, sans rendre la bretelle de contournement considérablement plus coûteuse et sans créer davantage de pollution. La circulation sur cette portion de la route s'est rapidement accrue depuis l'accession de la Pologne à l'Union Européenne (1^{er} mai 2004) créant des risques d'accidents. À titre d'exemple, en 2006 dans la Région Podlaskie (PL), 208 personnes ont trouvé la mort sur la route et 1438 ont été blessées au cours des 12 955 collisions qui se sont produites.

Il y a de nombreuses années, avant son adhésion à l'UE et qui plus est, avant d'établir les zones Natura 2000⁴, la Pologne a pris conscience du problème et décidé de reconstruire le tronçon de VIA BALTICA qui traverse Augustów.

Ce projet va sans conteste stimuler le développement de toutes les Régions Baltes et Scandinaves et va également renforcer la cohésion de l'Europe. Par conséquent, les régions membres de la CRPM de la Commission de la Mer Baltique exhortent la Commission Européenne à réexaminer sa décision concernant la bretelle de contournement d'Augustów et à se pencher de nouveau sur le problème conformément aux principes de développement durable et d'équité parmi les citoyens européens, afin de garantir une compétitivité optimale pour la région de Podlaskie et un accès équitable de sa population aux services d'intérêt général.

**Approuvée à la majorité
(4 votes contre - 6 abstentions)**



² La route européenne E67 est une autoroute reliant Prague, en République Tchèque, à Helsinki, en Finlande en traversant la Pologne, Kaunas (Lituanie), Riga (Lettonie) et Tallinn (Estonie).

³ Augustów est une station touristique dans le nord-est de la Pologne et dont le développement économique dépend fortement de la construction de la VIA BALTICA. D'autres communes de la Région Podlaskie sont également touchées par le même problème.

⁴ Après 15 ans de procédures judiciaires, de vastes consultations sociales avec les diverses parties prenantes et de nombreuses évaluations approfondies de l'impact écologique, économique et social de cinq variantes différentes, la construction longtemps attendue de la bretelle de contournement d'Augustów a enfin démarré en hiver dernier.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANEE

Résolution présentée par la Commission Interméditerranéenne

Les Régions méditerranéennes membres de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM, réunies à Florence le 17 octobre 2007 ont adopté la déclaration suivante :

Les Régions considèrent la dépollution de la Méditerranée comme un enjeu prioritaire pour l'avenir des populations riveraines du bassin méditerranéen et font part de leur inquiétude face à l'aggravation de la situation.

Le contexte

L'importance des apports polluants, principalement d'origine terrestre, notamment liée à la démographie et aux activités littorales ainsi qu'à l'étendue des bassins versants concernés, conjuguée à la situation de déficit hydrique de la Méditerranée en font l'une des mers du globe les plus sensibles aux pollutions.

La concentration des polluants dans les eaux, les sédiments et les organismes vivants, représente un risque social, économique et environnemental majeur, partagé par l'ensemble des Régions riveraines.

Dans de nombreux domaines : sanitaire, économie touristique, approvisionnement en eau potable, pêche, biodiversité marine, les effets de l'aggravation des pollutions se cumuleront et s'amplifieront du fait de ceux du changement climatique.

Seule une diminution de la pollution permettant un maintien de la santé des écosystèmes leur permettra de s'adapter au mieux aux effets du changement climatique (« effet climate-proofing »).

Dans ce contexte les Régions Méditerranéennes :

- Se réjouissent de la prise de conscience au niveau international et européen de l'importance de ce problème pour la Méditerranée ;
- Se félicitent des initiatives de l'Union dans ce domaine notamment dans le cadre de l'initiative « Horizon 2020, de la Directive Cadre sur l'Eau, de la stratégie marine et de la stratégie environnementale pour la protection de la Méditerranée » ;
- Constatent que de nombreuses entités et programmes sont déjà à l'œuvre depuis de nombreuses années en Méditerranée comme par exemple les 6 Centres d'Action Régionaux du PNUE/PAM (REMPEC, Plan Bleu, CAR/ASP, PAP/CAR, Info/CAR, le PP/CAR) (cf annexe p. 4), et notent l'existence d'un programme de surveillance global tel que le MEDPOL et de nombreux programmes de financement soutenus par l'UE (cf annexe p. 4);
- Elles regrettent cependant qu'il ne soit pas réalisé une synthèse globale de ces actions à l'échelon méditerranéen qui permette de tirer les leçons des résultats obtenus et analyse les freins à l'action constatés ;
- Elles considèrent que la gouvernance tant des outils du partenariat euro-méditerranéens que du PAM restent insuffisants ou inadaptés et sont convaincues que seule une nouvelle gouvernance de l'espace méditerranéen - impliquant une coopération étroite entre les niveaux internationaux, nationaux, régionaux et locaux - pourra permettre de réduire la pollution en Méditerranée ;
- Elles considèrent que les échelons réellement opérationnels dans le cadre de l'aménagement et la gestion du territoire et ayant un impact sur l'environnement ne sont pas concertés dans le cadre de ces démarches, à l'exception notable de l'initiative « Horizon 2020 » ;
- Les Régions, dans le cadre de leur partenariat avec les acteurs locaux, ont connaissance de nombreuses initiatives locales dont l'ampleur et les impacts, ne sont à l'heure actuelle pas mesurés. Elles estiment que les échelons régionaux et locaux sont le meilleur garant de la mise en place pérenne de gestions territoriales intégrées, opérationnelles, à bonne échelle et appropriées par les citoyens ;
- Elles affirment que l'échelon régional est la meilleure échelle pour la mise en place de plate- formes d'échange de données et d'expérience entre les acteurs locaux, l'UE et le PNUE ;
- C'est pourquoi elles réitèrent leur engagement à prendre part, au travers de la CRPM, au débat euro-méditerranéen sur les politiques de dépollution de la Méditerranée et notamment à l'initiative « Horizon 2020 » ;

- Sur le plan des outils nécessaires à l'action, les Régions se réjouissent du développement du programme MEDSTAT et de la volonté de l'UE d'établir un Atlas des mers européennes, ainsi que du renforcement des partenariats entre l'Union et les Nations Unies dans ce domaine ; cependant, elles attendent de ces outils une meilleure prise en compte des données marines et une meilleure diffusion de ces données vers les institutions régionales et locales;
- Elles rappellent que, au-delà de l'établissement de statistiques, c'est la production de données comparables qui est prioritaire pour mettre à disposition des acteurs des outils de décision et des indicateurs d'évolution de la situation ;
- Elles sont prêtes à contribuer à ces programmes de coopération sur les données et les statistiques notamment en fournissant les données dont elles disposent, mais souhaitent être plus étroitement associées aux stratégies européennes de production et d'interprétation des données cartographiques. Elles se félicitent à cet égard de la coopération engagée avec l'Agence Européenne de l'Environnement, coopération que les Régions souhaitent voir renforcée ;
- Elles souhaitent pouvoir disposer de la part de la Commission européenne davantage d'éléments d'analyse pour adapter leur propre politique en conséquence.

Directive cadre sur l'eau

- Les Régions considèrent que la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) est un outil efficace et pertinent, car adapté aux spécificités locales, pour réduire les problèmes de pollution dans les masses d'eau, mais insuffisamment adapté aux eaux littorales ;
- Elles attirent l'attention de l'Union sur le risque que la portée de la DCE sur le littoral soit limitée par la difficulté des institutions nationales et locales à disposer d'une gouvernance adaptée,
- Elles souhaitent que la stratégie marine, qui prendra en compte l'ensemble du bassin méditerranéen, permette de compléter la DCE pour le milieu marin,
- Elles considèrent indispensable qu'un dialogue stratégique et technique s'instaure entre les coordinateurs de la DCE et de MEDPOL. Elles souhaitent voir mis en œuvre des dispositifs pérennes de surveillance opérationnels de la qualité des eaux à l'échelle du bassin, à l'exemple de ce qui a été fait, à titre expérimental, dans le cadre des programmes MYTILOS et MYTIMED, pour favoriser le suivi et l'évaluation de la pollution en Méditerranée ;
- Elles approuvent la volonté de concentrer les moyens d'intervention de l'initiative « Horizon 2020 » sur les points les plus préoccupants (« hot spots ») tout en soulignant la nécessité de prendre également en compte la sensibilité des milieux concernés et notamment la nécessité de préserver des espaces actuellement peu impactés et de grande richesse écologique, comme les aires marines protégées, et préconisent la réalisation d'une analyse de vulnérabilité des espaces côtiers.

Pollutions chimiques

- Les Régions souhaitent que la question des pollutions chimiques en mer fasse l'objet d'une attention particulière dans le cadre du 7^{ème} PCRD, et notamment le comportement des produits chimiques et ceux issus de la pharmacopée humaine en mer et leur pénétration des écosystèmes marins ;
- Elles se réjouissent de l'entrée en application de la directive REACH et souhaite que l'UE procède en priorité à une évaluation des implantations industrielles utilisant les 320 produits les plus toxiques (CMR : Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) le long des rives du bassin méditerranéen et des grands fleuves qui s'y jettent (Pô, Rhône, Ebre, Nil...);
- Elles demandent à l'Union européenne que pour ces sites, soient mis en place des financements pour : les formations nécessaires à une bonne application de la directive, l'élaboration du cahier des charges des études toxicologiques, le partage des résultats entre les industriels ;
- Elles regrettent que de nombreuses substances chimiques présentant un risque potentiellement important pour les écosystèmes marins et les ressources halieutiques, et notamment les produits pharmaceutiques, cosmétiques et phytosanitaires soient exclus de cette directive ;
- Concernant les pollutions d'origine maritime, elles souhaitent que l'Union prenne en considération les propositions qu'elles ont transmises à la Commission dans le cadre de la consultation publique sur le Livre Vert pour une politique maritime européenne.

- ANNEXE -

LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE EN MEDITERRANEE

PAM : Plan d'Action pour la Méditerranée www.unepmap.eu Coordination basée à Athènes

L'objectif du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) est de protéger l'environnement et de stimuler le développement dans le bassin méditerranéen. Il a été adopté à Barcelone, en Espagne, en 1975 par 16 Etats méditerranéens et par l'UE, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Son cadre juridique est réglé par la Convention de Barcelone, adoptée en 1976 et révisée en 1995, et ses six protocoles couvrant plusieurs aspects spécifiques de protection de l'environnement.

MEDPOL : Coordonné par le PAM (Athènes)

- Activités :

En 1975, le PAM recommandait l'adoption d'un programme coordonné de surveillance continue et de recherche en matière de pollution du milieu marin méditerranéen. Créé à cet effet, le programme MEDPOL constitue le volet scientifique « Evaluation de l'environnement » du PAM.

La **phase I** du MEDPOL (1975-1980) a été formulée et coordonnée par le PNUE avec la coopération d'institutions spécialisées comme la FAO, l'OMS et l'UNESCO. L'objectif général était alors de dresser un bilan de l'état écologique de la Méditerranée et de fournir aux Etats les informations scientifiques et techniques nécessaires pour négocier et appliquer les protocoles.

Dans sa **seconde phase** (1981-1995), le MEDPOL s'est engagé à fournir aux Parties à la Convention :

- Les informations requises pour l'application de la Convention et de ses protocoles ;
- Les indicateurs et évaluations de l'efficacité des mesures de prévention de la pollution prises en application de la Convention et de ses protocoles ;
- Les informations scientifiques susceptibles d'entraîner une modification de ces instruments juridiques.

Prenant en compte les succès et lacunes des premières phases, cette **Phase III** du programme propose des orientations nouvelles pour la période 1996-2005. L'innovation principale est la réorientation des activités d'évaluation vers la lutte contre la pollution ; le programme MEDPOL constitue donc aujourd'hui un instrument pour la mise en œuvre des protocoles « tellurique », « immersions » et « déchets dangereux ».

La phase IV est en cours de préparation

Les Centres d'Action Régionaux (CAR) :

PAP/CAR : www.pap-thecoastcentre.org : Basé à Split

La Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est l'activité principale du CAR/PAP.

La GIZC est un processus continu, proactif et adaptable de gestion des ressources pour un développement durable des zones côtières. Une méthodologie, des lignes directrices, des outils et techniques, ainsi que de nombreux projets pratiques de GIZC, ont été réalisés par le PAP.

Protocole GIZC - un nouvel instrument juridique

La rédaction du Protocole sur la GIZC est à ce moment un des dix projets majeurs du Plan d'action pour la Méditerranée et du CAR/PAP. C'est aussi un important objectif de la Stratégie méditerranéenne de développement durable. Un Groupe de travail d'experts désignés par les gouvernements des pays méditerranéens a été formé pour travailler sur le texte du Protocole en vue de son adoption en 2007.

REMPEC : www.rempec.org Basé à Malte

Buts et objectifs

Le prédécesseur du REMPEC, le **Centre régional de lutte contre les hydrocarbures en Méditerranée (ROCC)**, a été établi à Malte le 11 décembre 1976, afin d'assister les Etats côtiers méditerranéens dans la mise en œuvre du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (Protocole Situation Critique) et à la Convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution (**Convention de Barcelone**). Il s'agissait du premier Centre régional de ce type dans le monde, établi dans le cadre du Programme Mers Régionales du PNUE. Opérant sur la base des décisions prises par les Parties

contractantes à la Convention de Barcelone, le Centre est administré par l'Organisation Maritime Internationale ([OMI](http://www.omi.int)), et financé par le *Fonds d'Affectation Spécial pour la Méditerranée*.

En 1987, le mandat du Centre a été élargi pour y inclure "les substances dangereuses autres que les hydrocarbures", et en 1989 les Parties contractantes ont approuvé les nouveaux objectifs et fonctions du Centre et l'ont rebaptisé **Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC)**.

Les objectifs et fonctions du REMPEC furent encore modifiés en novembre 2001 afin de refléter le nouveau rôle du Centre prévu par l'adoption du nouveau Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée ([Protocole Prévention et Situation Critique](#)).

Le Centre entretient une **bibliothèque** complète ainsi que plusieurs **bases de données**, et produit divers **documents**.

Plan Bleu : www.planbleu.org Basé à Sophia-Antipolis - France

Mandat :

- Mettre à disposition des autorités responsables et des planificateurs des différents pays de la région méditerranéenne des renseignements qui leur permettent d'élaborer des plans propres à assurer un développement socio-économique optimal soutenu sans entraîner une dégradation de l'environnement.
- Aider les gouvernements des Etats côtiers de la région méditerranéenne à approfondir leur connaissance des problèmes communs auxquels ils doivent faire face, tant dans la mer Méditerranée que dans les zones côtières.

CAR/ASP / Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées : www.rac-spa.org : Basé à Tunis.

- Conformément au Protocole ASP/DB, le CAR/ASP est chargé d'assurer les fonctions qui lui sont confiées par les Parties ainsi que les fonctions suivantes:
- Aider les Parties, en coopération avec les organisations internationales, les OIG et ONG compétentes, à établir et gérer les aires spécialement protégées, à mener à bien des programmes de recherche scientifique et technique et à conduire un échange d'information entre eux.
- Formuler des recommandations sur les lignes directrices et les critères communs et préparer des rapports et des études techniques pouvant être nécessaires à la mise en oeuvre du Protocole ASP/DB. - Etablir et mettre à jour des bases de données sur les aires spécialement protégées, les espèces protégées et les autres sujets se rapportant au Protocole ASP/DB.
- Elaborer et mettre en oeuvre des programmes de formation.
- Mener à bien les fonctions qui lui sont confiées par les plans d'action adoptés dans le cadre du Protocole ASP/DB.

CAR/INFO / Centre d'Activité Régionale d'Information et de Communication : www.inforac.org : Basé à Rome

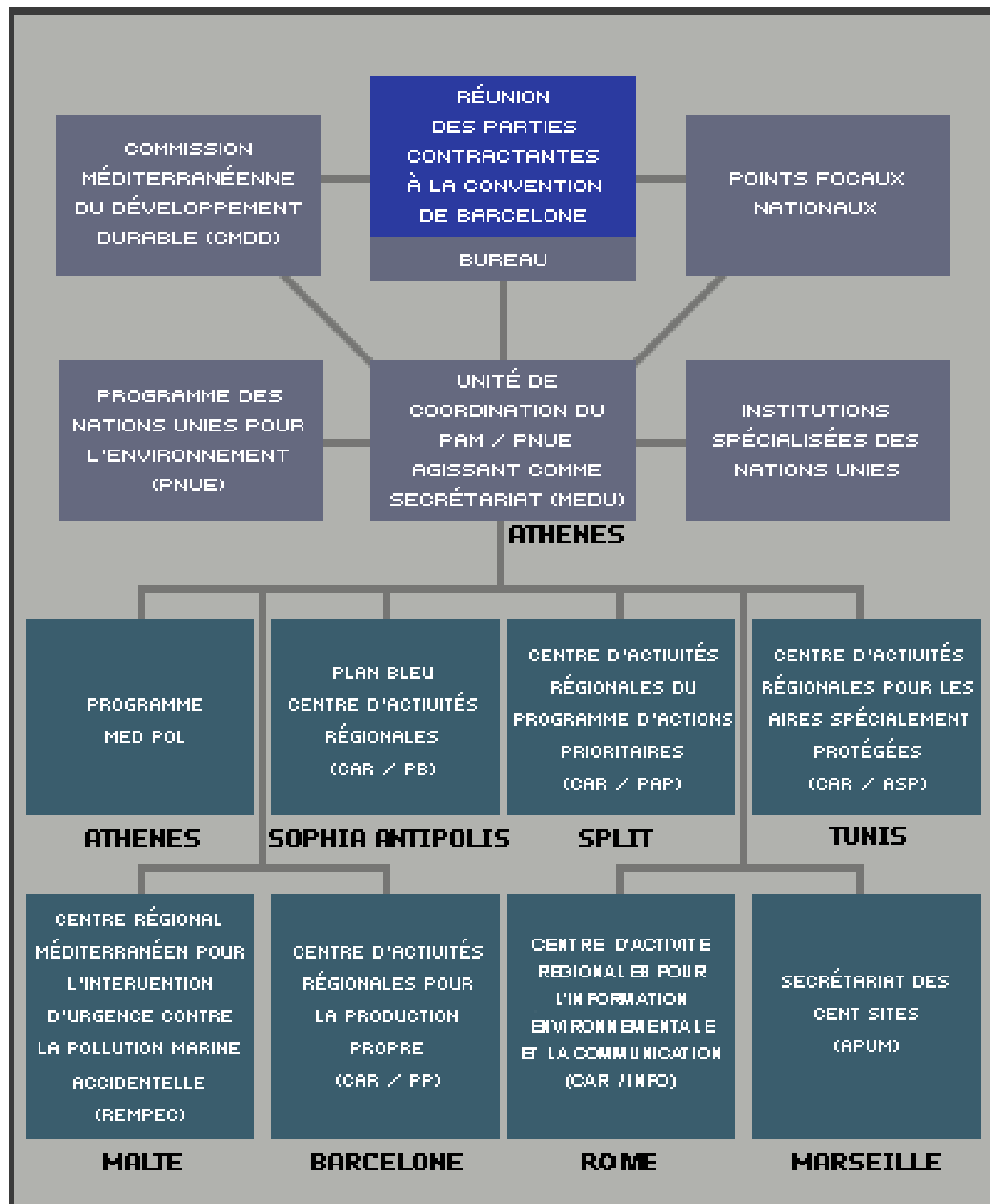
Le mandat du CAR/TDE est :

- d'améliorer les connaissances et la compréhension de l'état et des changements de l'environnement en Méditerranée,
- de soutenir les processus de planification et de prise de décisions visant au développement durable en Méditerranée, en encourageant et en recourant à l'utilisation de la télédétection par satellite et de son intégration avec d'autres sources d'information.

CAR/PP : Centre d'Activités Régionales pour les Productions Propres. www.cprac.org : Basé à Barcelone

Les objectifs majeurs du CAR/PP sont de promouvoir la prévention et la réduction de la pollution dans le secteur industriel et de fournir le soutien technique aux Parties Contractantes, aux organismes et institutions et, par leur intermédiaire, aux entreprises qui souhaitent promouvoir des techniques et des pratiques moins polluantes et plus écologiques dans leur secteur d'activité.

En bref :



Approuvée à l'unanimité

••

- II.5 -

LES INCENDIES DE FORÊTS

Résolution présentée par la Commission Interméditerranéenne

La CRPM est consternée par les incendies catastrophiques qui ont tué et détruit sur le Continent européen et en particulier dans les Pays du Sud de l'Europe comme l'Espagne, la France, l'Italie et la Grèce.

De fait, la Grèce a souffert d'une forte tragédie nationale, avec pour conséquence plus de 60 morts, la disparition de milliers d'hectares de forêts et la destruction de villages entiers.

De plus, les conséquences économiques et sociales de ces catastrophes naturelles sont particulièrement sérieuses pour l'économie, l'activité productive et le tourisme des Régions périphériques.

Il est certain qu'un grand nombre de feux est dû à plusieurs facteurs parmi lesquels le réchauffement climatique, la combinaison de causes naturelles et de négligences humaines ainsi que les actes criminels.

Considérant ce qui est mentionné ci-dessus, la CRPM :

- Exprime ses condoléances et sa solidarité envers les familles touchées par la perte d'un proche et envers les habitants des territoires touchés par les feux. Elle rend hommage aux pompiers, aux volontaires mais aussi aux simples citoyens qui ont risqué leur vie pour éteindre les feux, secourir les gens, limiter les dommages et préserver l'environnement des catastrophes naturelles de cet été.
- Prend acte de la solidarité des Membres de l'Union européenne et des autres Pays ayant offert un soutien important aux territoires touchés par les incendies.
- Considère comme une nécessité de reboiser immédiatement toutes les forêts qui ont brûlé et de suivre strictement le programme de reboisement.
- Souligne la nécessité de renforcer la prévention des incendies de forêt par le renforcement du service public en charge de ce secteur ainsi que la nécessité pour tous les citoyens d'être vigilants.
- Souligne la nécessité de prendre des mesures strictes pour l'amélioration et l'application de la loi en matière de protection des forêts ainsi que d'infliger de sévères sanctions à tous ceux qui seraient tentés de profiter des terrains touchés par les désastres naturels.
- Reconnaît que beaucoup d'incendies sont d'origine criminelle et considère les actes criminels qui provoquent des catastrophes naturelles et, en particulier des incendies de forêts doivent être punis plus sévèrement.
- Demande aux Gouvernements des Pays de ses Régions membres de poursuivre les objectifs du Protocole de Kyoto et de traiter la protection de l'environnement avec la plus haute importance en ce qui concerne la qualité de la vie et la vie elle-même, non seulement pour cette génération mais également pour les générations futures.

Approuvée à l'unanimité



**ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN EUROPE : LES POSSIBILITES
D'ACTION DE L'UNION EUROPEENNE**

COM(2007) 354 FINAL

Résolution présentée par la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe

Vu le Livre Vert sur l'adaptation au changement climatique (COM(2007) 354 final) adopté par la Commission européenne le 29 juin 2007;

Vu les positions arrêtées par la CRPM lors du séminaire « Comment les Régions maritimes s'adapteront-elles au climat à venir ? » organisé à Marseille en février 2006 ;

Vu les commentaires et observations formulés par les Commissions géographiques de la CRPM sur le Livre Vert sur l'adaptation au changement climatique en Europe;

Les Régions membres de la CRPM, réunies en Assemblée générale les 17, 18 et 19 octobre 2007 à Florence (Toscane), adopte la résolution suivante :

1. La CRPM se félicite de l'initiative prise par la Commission européenne d'élaborer un Livre Vert sur l'adaptation au changement climatique en Europe; elle rappelle qu'il s'agissait là d'une attente partagée par toutes les Régions maritimes qui s'inquiètent de voir leurs territoires et leurs économies de plus en plus menacés par les conséquences de ce changement;

2. Elle reconnaît le « double défi » de l'atténuation et de l'adaptation mais tient à souligner que ces deux volets du changement climatique sont imbriqués et que les Régions peuvent apporter une contribution à ces deux volets ;

3. Elle souligne également que ce Livre Vert s'inscrit dans un contexte global et que les orientations proposées sont à relier en particulier à la dimension maritime de l'UE, à la stratégie marine et à la gestion intégrée des zones côtières ainsi qu'à la révision de politiques comme la politique de l'énergie et la politique agricole. Ce contexte doit également tenir compte des possibilités offertes par le démarrage d'une nouvelle période de programmation et des discussions qui vont s'ouvrir concernant la période post-2013 ;

4. La CRPM partage les constats présentés dans le Livre Vert quant à l'importance des changements qui s'annoncent pour l'ensemble des secteurs économiques et des territoires, à l'urgence d'y apporter des réponses et à la dimension mondiale du phénomène ; elle attire l'attention de la Commission sur la nécessité de compléter l'analyse par une prise en compte de la dimension liée au patrimoine culturel des Régions maritimes gravement menacé par les conséquences du changement climatique ; elle demande également qu'une égale considération soit portée aux conséquences économiques et sociales à côté des conséquences environnementales. Dans ce contexte, elles sont particulièrement préoccupées par les conséquences sur la santé humaine et par les besoins d'adapter les services sociaux à de nouvelles conditions de vie ; elle tient aussi à mettre un accent particulier sur les milieux insulaires où les mesures d'adaptation seront plus difficiles à mettre en œuvre en raison des conditions particulières de leurs économies ;

La CRPM souligne enfin l'intérêt pour l'Union d'accorder une attention particulière aux Régions Ultrapériphériques qui sont soumises à des risques spécifiques tels que l'intensité et la fréquence des phénomènes cycloniques. En raison de leur situation géographique et des ressources scientifiques dont ces Régions disposent, les RUP peuvent être très utiles à la connaissance et à la prévention des conséquences du changement climatique.

5. Face à ces constats, la CRPM estime que les réponses proposées par le Livre Vert ne sont pas à la hauteur des défis qui se présentent et rejette l'idée que l'adaptation au changement climatique se traduise, pour l'essentiel, par l'adaptation des politiques sectorielles existantes ; de ce point de vue elle plaide pour une refonte en profondeur de certaines politiques, particulièrement de la politique de l'énergie pour laquelle l'on dispose aujourd'hui des technologies appropriées pour passer à une économie à faible utilisation de carbone et de la politique des transports par l'organisation du transfert des flux vers le maritime (cabotage et autoroutes de la mer) et le ferroviaire ;

La CRPM souligne la nécessité de combiner les énergies renouvelables – en tant que solution aux besoins énergétiques futurs- avec la réduction de la demande ainsi qu’avec l’efficacité énergétique afin de réduire les émissions de carbone.

6. Elle demande à la Commission, au Parlement européen et au Conseil de saisir l’occasion du débat sur l’adaptation au changement climatique pour engager une réflexion de fond sur le modèle de développement de l’Union, ses objectifs, son fonctionnement et ses politiques. Elle considère qu’un tel débat serait de nature à redonner du sens à la construction européenne, à mobiliser les forces et les initiatives tant publiques que privées et à renforcer le crédit et l’efficacité de l’action de l’UE dans le monde ;

7. Elle demande à cette fin l’organisation d’»Etats généraux du développement durable en Europe« dans les meilleurs délais afin de concevoir, d’adopter et de mettre en œuvre un modèle de développement durable qui tourne le dos à un fonctionnement sectoriel et adopte l’approche intégrée comme base de fonctionnement. Elle demande notamment que ce débat soit l’occasion de mettre en place des mesures concrètes de coordination des politiques à la fois entre les politiques communautaires et entre les politiques menées par les différents niveaux de gouvernance ;

8. En tant que premières mesures d’urgence, la CRPM demande à la Commission d’utiliser pleinement les instruments de coopération existants –et en particulier le volet transnational de l’Objectif 3- en assignant à ces instruments des priorités en faveur des mesures d’adaptation au changement climatique ;

9. Les Régions membres de la CRPM entendent contribuer à la mise en œuvre de ces mesures et soulignent que leurs priorités portent sur les actions d’information en particulier le besoin de disposer des données et des lignes d’action élaborées sur la base des résultats de la recherche, sur les échanges d’expériences et de bonnes pratiques et sur l’élaboration d’analyses de vulnérabilité de leurs territoires et de leurs économies régionales, ceci afin de pouvoir adapter leurs stratégies de développement, leurs documents de planification et leurs priorités d’action en associant l’ensemble des parties prenantes tant publiques que privées ;

10. La CRPM demande enfin à la Commission et aux Etats membres de soutenir les efforts engagés par les Régions en faveur de leur implication dans la mise en place d’un réseau mondial des gouvernements régionaux et tout particulièrement dans le cadre du réseau « nrg4SD » (network of regional governments for Sustainable Development) qui a fait de la lutte contre le changement climatique une de ses priorités d’action. Elles appellent la Commission, le Parlement européen et les Etats membres et les Régions à participer activement à la Conférence qui sera organisée en octobre 2008 à Saint-Malo (Bretagne) et qui réunira, dans le cadre du réseau « nrg4SD » les gouvernements régionaux du monde sur le thème du changement climatique.

Approuvée à l’unanimité

